



Nointot, le 26 janvier 2023

À tous les parents d'élèves

Objet : Cantine scolaire municipale

Chers parents,

Comme vous avez pu le constater, les denrées alimentaires subissent une forte inflation depuis plusieurs mois.

Depuis la rentrée, la commune a déjà subi une augmentation du coût du repas de 5%. Celle-ci n'a pas été répercutée sur le prix du repas qui vous est facturé.

Seulement, notre fournisseur de denrées nous annonce aujourd'hui une augmentation globale de 18.59%. Il n'est pas envisageable pour la commune de subir une telle augmentation, ni d'augmenter les tarifs dans de telles proportions.

Après négociations, une solution alternative a été trouvée pour maintenir les prix : passer en 4 composantes.

Ainsi, à compter du 1er février 2023, vous constaterez sur les menus que seul un laitage OU un dessert sera proposé.

Les menus sont toujours élaborés avec soin, validés par une nutritionniste et fabriqués par notre cuisinière sur place, à la cantine scolaire municipale de Nointot

Sachant pouvoir compter sur votre compréhension, et restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie de croire, Chers parents, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,



C. COURCOT